

TUTORIEL

DEMANDE D'AIDE PERSONNELLE AU LOGEMENT – NON ALLOCATAIRE

caf-fr





Vous souhaitez faire une demande d'aide personnelle au logement?

Pour plus de confort, nous vous invitons à réaliser cette démarche depuis un ordinateur.

Rendez-vous sur caf.fr, dans le menu, sélectionnez :

- 1. « Aides et démarches » puis « Accéder à mes démarches ».
- 2. Cliquez ensuite sur le bouton « Logement » puis « Faire la demande ».

Faites une demande de prestation en ligne

Choisissez le type d'aide dont vous avez besoin :

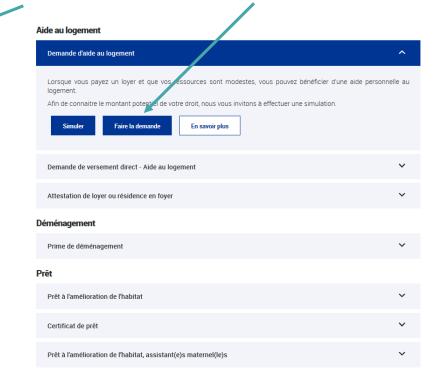














Comme il s'agit de ma première demande de prestation, je dois créer Mon Compte pour faire ma demande.

Je clique sur « Créer un compte » ou « s'identifier avec FranceConnect » si je possède déjà compte FranceConnect.

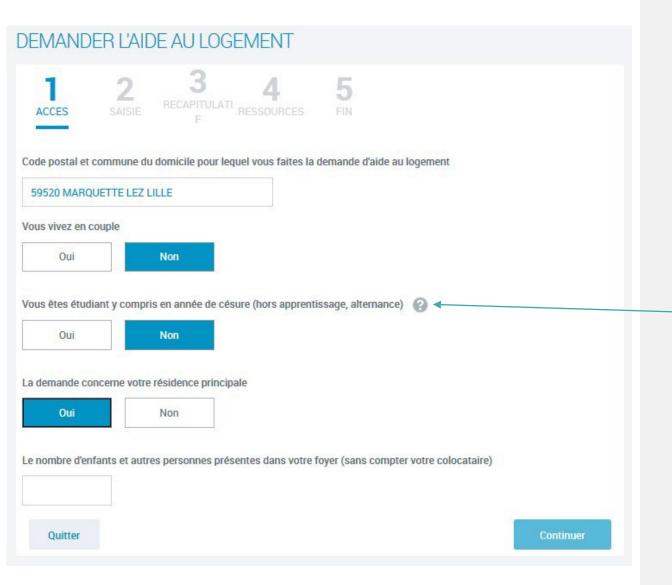


Je peux maintenant faire ma demande d'aide personnelle au logement.

Je clique sur « Commencer ». La création de Mon Compte est simple et rapide.







ÉTAPE N°1: L'ACCÈS

Pour commencer, répondez précisément aux questions posées et cliquez sur le bouton « Continuer » pour vérifier si votre situation vous permet d'accéder à l'aide personnelle au logement.

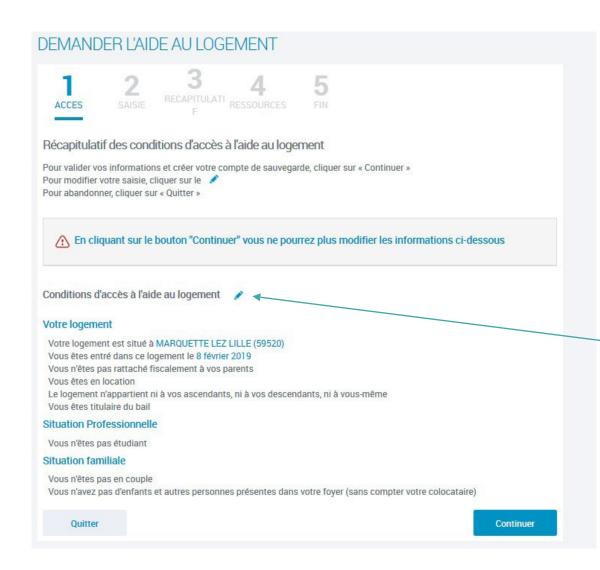
3

En cliquant sur les bulles d'aide, vous pouvez obtenir des informations pour vous aider à répondre aux questions.



Tout au long de votre déclaration, en cas de besoin, vous pouvez également poser vos questions au conseiller virtuel du caf.fr





Écran récapitulatif du test d'accès

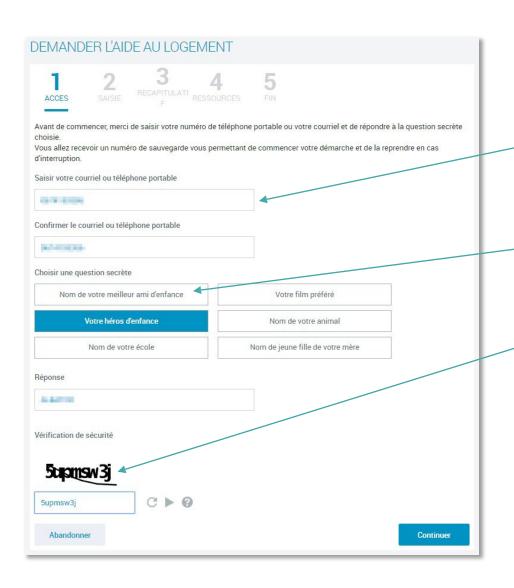
Si vous remplissez les conditions pour accéder à l'aide au logement, un écran récapitulatif de vos informations s'affiche.

Après avoir vérifié vos informations, vous pouvez cliquer sur le bouton « Continuer ».

Pour modifier votre saisie, cliquez sur le crayon







Sauvegarde de votre demande

Vous devez:

- renseigner votre adresse mail ou votre numéro de téléphone portable afin de recevoir votre numéro de sauvegarde
- répondre à une question secrète si vous perdez ou oubliez votre mot de passe
- saisir le code de vérification de sécurité (captcha)

Après avoir cliqué sur « Continuer », vous devez saisir votre identifiant de connexion (adresse mail ou numéro de portable) ainsi que votre numéro de sauvegarde reçu par mail ou par SMS.

Ce numéro de sauvegarde est à conserver. Il vous permet de reprendre votre demande d'aide au logement si vous ne l'avez pas terminée.



DEMANDER L'AIDE AU LOGEMENT

1 2 SAISI

E RE

3 ECAPITULATI







Cette demande vous prendra environ 20 minutes





- Contrat de location (ou bail);
- Numéro SIRET si votre bailleur est une agence immobilière, un organisme social, une société, une régie;
- En l'absence de numéro de sécurité sociale vos derniers revenus sur une période d'un an;
- Montant de la pension alimentaire versée ou reçue, frais réels déclarés l'année précédente;
- · Pour les travailleurs indépendants vos deux derniers avis d'impositions;
- En cas de patrimoine supérieur à 30 000 euros vos relevés de comptes, l'avis d'imposition, taxe d'habitation, taxes foncières;
- Relevé d'identité bancaire ou postal.



En fin de démarche, vous aurez

- le récapitulatif des informations saisies ;
- si besoin, la liste des pièces justificatives à fournir plus tard.

Quitter

Continuer plus tard

Continuer

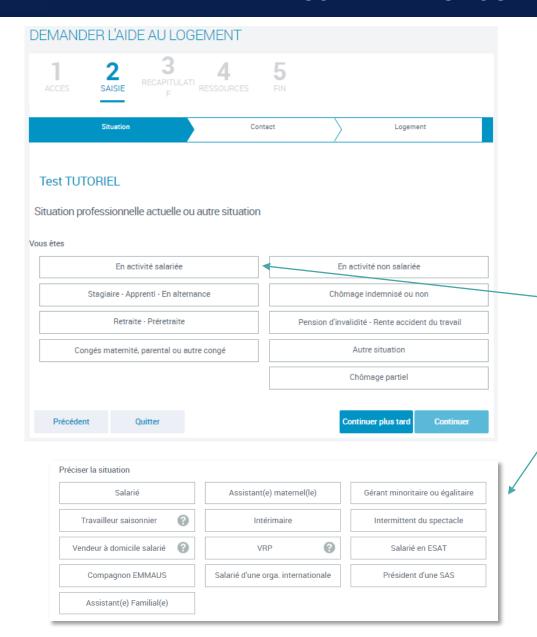
ÉTAPE N°2 : LA SAISIE

La demande d'aide personnelle au logement prend environ 20 minutes. Si vous n'avez pas le temps de terminer votre demande, vous pouvez cliquer sur le bouton « Continuer plus tard ».

Pour réaliser votre demande, vous avez besoin de certains documents.







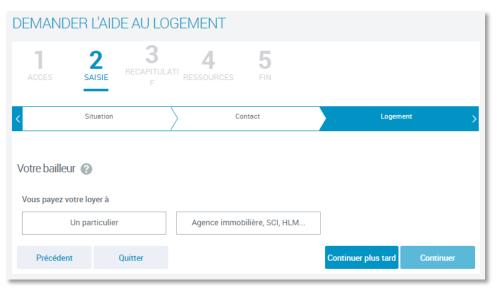
Saisie de votre situation professionnelle

Après avoir renseigné votre état civil et votre situation familiale, vous devez **indiquer votre situation professionnelle.**

Si vous êtes salarié par exemple, vous devrez cliquer sur :

- « en activité salariée »
- puis préciser votre situation en sélectionnant un des choix proposés.







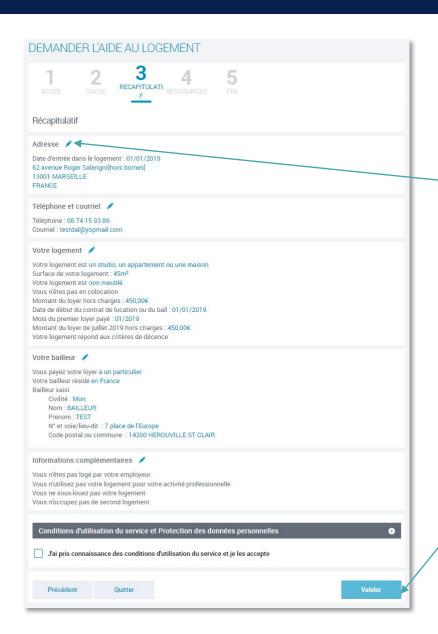
Saisie des informations liées à votre bailleur / propriétaire

Après avoir renseigné les informations liées à votre logement.

Vous devez renseigner les informations sur votre bailleur / propriétaire :

- Si votre bailleur / propriétaire est un particulier, vous devez saisir ses nom, prénom et adresse.
- Si votre bailleur / propriétaire est une agence immobilière, SCI, HLM, alors le numéro de SIRET est demandé. Si vous ne le connaissez pas :
 - 1. vous pouvez rechercher le numéro sur le site infogreffe.
 - 2. Si vous ne le trouvez pas, vous pouvez renseigner la raison sociale (nom du bailleur/propriétaire) et le code postal ou la commune du bailleur/propriétaire.





ÉTAPE N°3: LE RÉCAPITULATIF

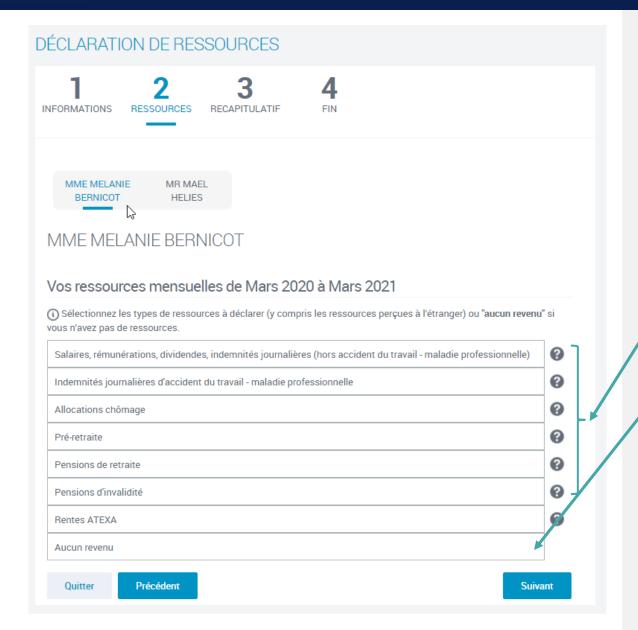
Un écran récapitulatif vous permet de vérifier les informations que vous avez saisies.

Pour modifier une information, vous pouvez cliquer sur le crayon ocrrespondant à l'information que vous souhaitez modifier.

Si les informations sont correctes, cliquez sur le bouton « Valider » pour enregistrer votre demande.

Ensuite, vous pouvez faire votre déclaration de ressources.





ÉTAPE N°4: DÉCLARATION DE RESSOURCES

Sélectionnez les différents types de ressources à déclarer.

Si vous n'avez perçu aucun revenu, cliquez sur « Aucun revenu ».

A noter: Si tous vos revenus ont été récupérés sur la période, cet écran ne s'affiche pas.

caf•fr

TUTORIEL DEMANDE D'AIDE PERSONNELLE AU LOGEMENT ALLOCATAIRE



1 2 NFORMATIONS RESSOURCES R	3 4 ECAPITULATIF FIN					
Sélectionnez les types de ressources à déclarer (y compris les ressources perçues à l'étranger) ou "aucun revenu" si vous n'avez pas de ressources.						
Salaires, rémunérations, dividendes, indemnités journalières (hors accident du travail - maladie professionnelle)						
Indemnités journalières d'accident du travail - maladie professionnelle						
Allocations chômage						
Pré-retraite						
Pensions de retraite			0			
Pensions d'invalidité			0			
Rentes ATEXA			0			
Aucun revenu						
Sélectionnez les mois pour lesquels vous devez déclarer des ressources ① Certains mois ne sont pas sélectionnables car nous connaissons déjà vos rescurces. Sélectionner tous les mois						
2021						
Janvier	Février	Mars				
2020						
Mars	Avril	Mai				
Juin	Juillet	Août				
Septembre	Octobre	Novembre à Décembre 🛇	4			
Quitter Précédent Suivant						

ÉTAPE N°4: DÉCLARATION DE RESSOURCES

Exemple : Salaires, rémunérations, dividendes, indemnités journalières mois par mois

Une fois le type de ressource sélectionné, pour plus de rapidité cliquez sur « Sélectionner tous les mois ».

Si vous avez des ressources à déclarer pour certains mois uniquement, vous devez sélectionner les mois concernés.

Lorsque les mois sont grisés, les ressources ont été récupérées par la Caf. Vous n'avez pas à les déclarer.





	esquels vous devez					
Certains mois ne sont pa		ar nous cor	nnaissons deja vos	ressources		
électionner tous les mois						
021			500 DO		-	
Janvier		F	évrier		Mars	
020						
Mars			Avril		Mai	
Juin		J	uillet		Août	
Septembre		Oc	ctobre		Novembre à Décer	nbre
orofessionnelle)	ns, dividendes, inc	s demnités j	journalières (hors	s accident	du travail - mala	die
Salaires, rémunération professionnelle) 2021 Janvier	ns, dividendes, ind Février		journalières (hors	s accident	du travail - mala	die
orofessionnelle) 2021 Janvier		demnités j			du travail - mala	die
orofessionnelle) 2021 Janvier €		demnités j			du travail - mala	die
orofessionnelle) 2021 Janvier € 2020	Février	demnités j	Mars			die
2021 Janvier € 2020 Mars	Février	edemnités j	Mars	€		

ÉTAPE N°4: DÉCLARATION DE RESSOURCES

Vous n'avez plus qu'à compléter les revenus sur les mois indiqués !



Vos ressources de travailleur non salarié ou auto-entrepreneur de Mars 2020 à Mai 2021

① Important! Si vous n'avez pas eu d'activité non salariée ou de micro-entrepreneur dans la période indiquée, cliquez directement sur "aucun chiffre d'affaires".

Si vous avez des chiffres d'affaires à déclarer, sélectionnez d'abord leur nature (plusieurs sélections possibles).



Sélectionnez les mois pour lesquels vous devez déclarer des chiffres d'affaires

Certains mois ne sont pas sélectionnables car nous connaissons déjà vos chiffres d'affaires.

Sélectionner tous les mois

2021

Janvier	Février	Mars
Avril	Mai	

2020

Mars	Avril	Mai
Juin	Juillet	Août
Septembre	Octobre	Novembre
Décembre		

Quitte

Précédent

Suivant

ÉTAPE N°4: DÉCLARATION DE RESSOURCES

Chiffres d'affaires, hors taxes avant abattement si vous exercez une activité non salariée ou de micro-entrepreneur.

Vous êtes travailleur indépendant

> Sélectionnez les natures du chiffre d'affaires/ recettes

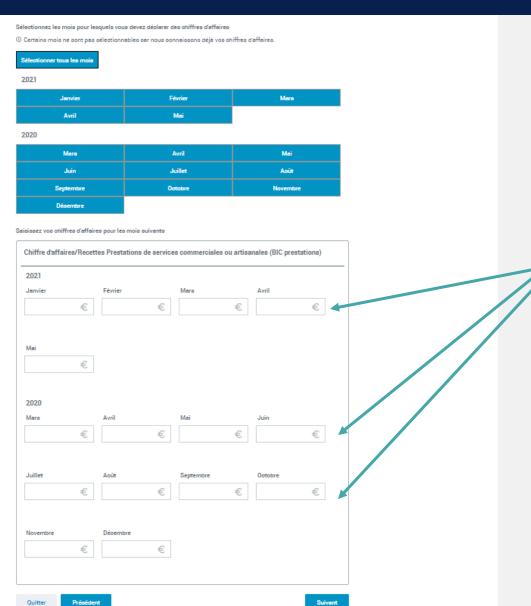
Vous n'êtes pas travailleur indépendant

> Cliquez sur « Aucun chiffre d'affaires».

Pour plus de rapidité cliquez sur « Sélectionner tous les mois ».





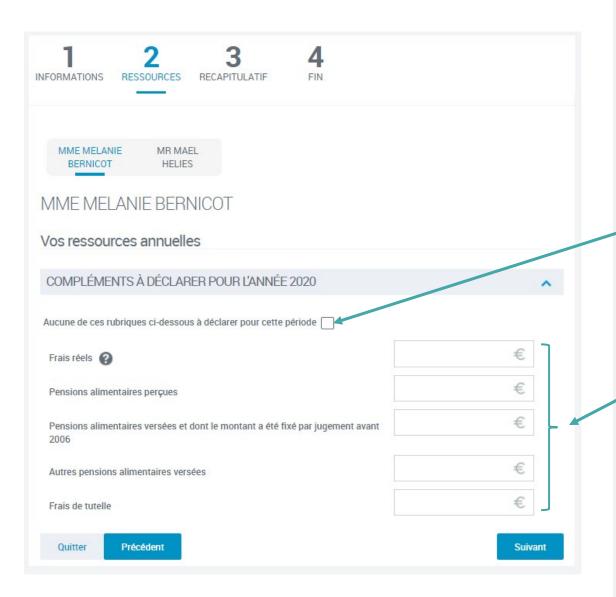


ÉTAPE N°4: DÉCLARATION DE RESSOURCES

Chiffres d'affaires, hors taxes avant abattement si vous exercez une activité non salariée ou de micro-entrepreneur.

Vous n'avez plus qu'à compléter les ressources sur les mois indiqués !





ÉTAPE N°4: DÉCLARATION DE RESSOURCES

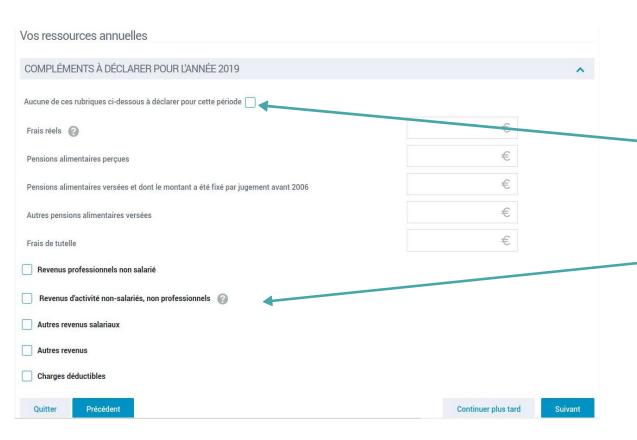
Ressources complémentaires à déclarer

Vous n'avez pas de ressources complémentaires à déclarer ? Cochez la case « Aucune de ces rubriques ci-dessous à déclarer pour cette période »

Sinon, déclarez le montant annuel de vos :

- Frais réels
- Pensions alimentaires perçues
- Pensions alimentaires versées
- Frais de tutelle





ÉTAPE N°4: DÉCLARATION DE RESSOURCES

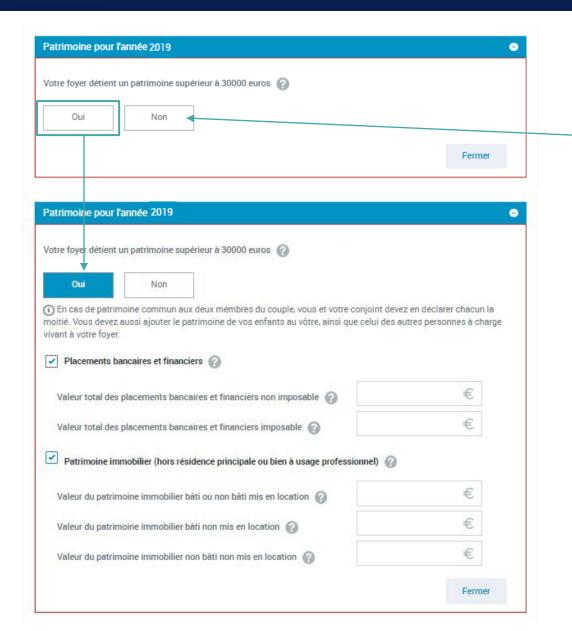
Ressources, charges nettes imposables pour l'année 2019.

Si vous n'êtes pas concerné par ces revenus, cochez la case « aucun revenu perçu à déclarer pour cette période ».

Si vous êtes concerné par les revenus cités, vous devez nous les déclarer.

- Revenus professionnels non salariés,
- Revenus d'activité non-salariés, non professionnels (régime réel, déficit, régime micro...)
- Autres revenus salariaux (gains et levées d'options, indemnités de préjudice moral)
- Autre revenus (déficit foncier, rentes viagères, revenus fonciers, micro-fonciers, revenus des valeurs et capitaux mobilier, plus values et gains divers)
- Charges déductibles (Csg déductible, épargne retraite, cotisations volontaires de sécurité sociale).





ÉTAPE N°5: DÉCLARATION DU PATRIMOINE

Votre foyer ne détient pas de patrimoine supérieur à 30 000 €, cochez la case non et continuez votre démarche.

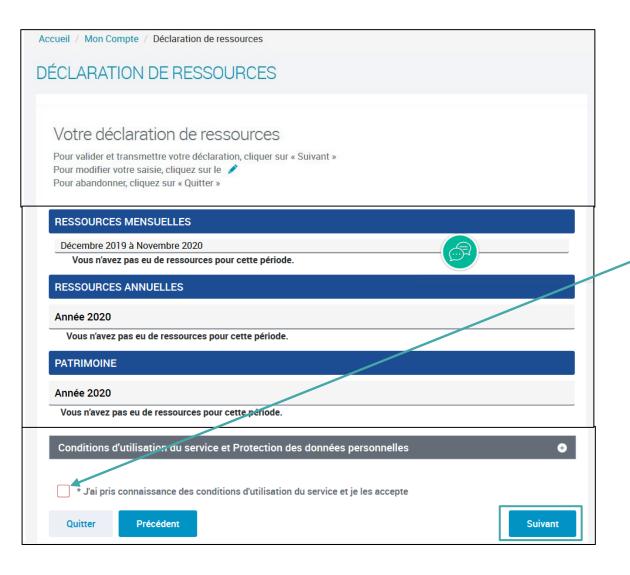
Votre foyer détient un patrimoine supérieur à 30 000 €, cochez la case oui.

Le patrimoine peut être :

- immobilier (biens que vous mettez en location ou non) Attention! Vous n'avez pas à déclarer la valeur estimée de votre résidence principale, de votre patrimoine à usage professionnel, de vos biens en nue-propriété, en viager, (lorsqu'un Tribunal a confié le soin d'assurer la garde et l'administration d'un bien à un tiers), en indivision ou issus d'un héritage non réparti.
- bancaire (placements bancaires et financier imposables ou non imposables).

Vous avez finalisé la démarche pour la première personne. Si vous avez un conjoint et/ou des enfants de plus de 15 ans, vous allez répéter les écrans précédents pour les ressources les concernant.





ÉTAPE N°6 DE LA DÉCLARATION DE RESSOURCES Récapitulatif de votre déclaration

Votre déclaration est maintenant terminée.

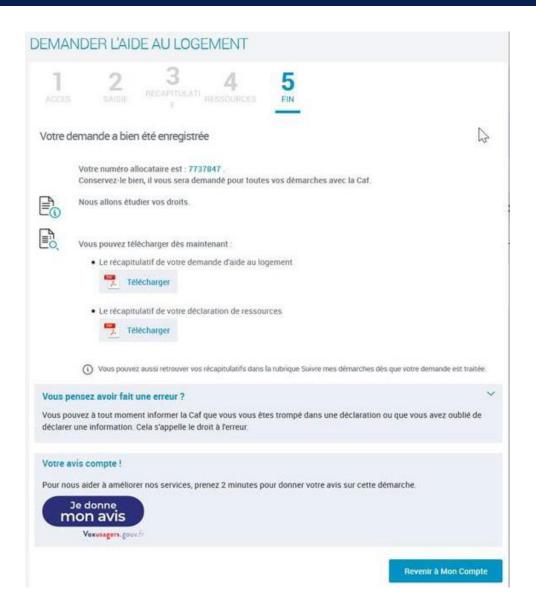
Vous pouvez consultez le récapitulatif pour toutes les personnes de votre fover.

Vous souhaitez modifier un élément ? Cliquez sur le crayon



Votre déclaration est complète ? Cochez la case pour accepter les conditions d'utilisation et cliquez sur suivant.





FIN DE VOTRE DEMANDE D'AIDE AU LOGEMENT

Votre demande d'aide au logement est bien enregistrée.

Vous pouvez télécharger les pdf récapitulatifs de :

- votre demande d'aide au logement
- votre déclaration de ressources

Vous avez terminé votre demande d'aide au logement, merci d'avoir utilisé le site caf.fr pour votre démarche.